

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 AOÛT 2026

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 7 juillet 2026 et séances extraordinaires du 21 juillet 2026 et du 27 juillet 2026

Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. Dépôt - rapport de la greffière - formation en éthique et déontologie des membres du conseil

Objet : prendre acte du dépôt, par la greffière, de son rapport confirmant la réception des déclarations des membres du conseil qui ont complété la formation obligatoire en éthique et en déontologie.

À titre de membres d'un conseil municipal avec un mandat successif, les élus doivent compléter une formation en éthique et déontologie en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) dans les 9 mois de leur entrée en fonction.

Les membres du conseil ayant complété la formation sont :

- Jean-Yves Tremblay - Josette Allard-Gignac

6. Dépôt - rapport - application du Règlement de gestion contractuelle pour l'exercice 2025

Objet : déposer le rapport 2025 d'application du Règlement sur la gestion contractuelle SH-675 dont l'objet est de régir l'attribution des contrats.

Avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, la *Loi sur les cités et villes* prévoyait qu'une municipalité doit déposer annuellement un rapport sur l'application de son règlement municipal. Cette règle s'appliquant en 2025, d'autant plus qu'il s'agit d'une obligation prévue au règlement de la Ville.

7. Désignation - maire suppléant

Objet : désigner l' élu qui agira à titre de maire suppléant, tel que le prévoit l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ce dernier exercera les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la Ville ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge. La présente résolution a pour objet de désigner Josette Allard-Gignac à partir du 24 août 2026.

8. Signature - entente de partenariat - Centre régional d'entraînement et d'évènements de la Mauricie (CREEM) - 2026-2029

Objet : autoriser la signature de l'entente de partenariat à intervenir avec le Centre régional d'entraînement et d'évènements de la Mauricie.

L'engagement de la Ville de Shawinigan à soutenir financièrement l'organisme représente un montant de 106 000 \$ sur 3 ans.

L'objet de la résolution est d'autoriser la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer l'entente de partenariat et de la désigner, à titre de représentante de la Ville, pour siéger au conseil d'administration du Centre régional d'entraînement et d'évènements de la Mauricie.

9. Signature - entente de partenariat - Conseil de la Nation Atikamekw

Objet : autoriser la signature de l'entente de partenariat à intervenir avec le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA).

L'objet de cette entente est d'établir les modalités d'installation et d'entretien d'un panneau d'interprétation portant sur l'histoire et le patrimoine culturel de la Nation Atikamekw Nehirowisiwok dans le parc des Vétérans dans le cadre l'Entente sectorielle de développement de la culture en Mauricie 2024-2026 dont l'un des objectifs spécifiques est de « faire rayonner la culture atikamekw sur l'ensemble du territoire ».

Le panneau d'interprétation est la propriété du CNA et sera installé à ses frais.

10. Conception, fabrication et installation de modules de jeux et composantes - parc Saint-Maurice - utilisation d'un système de pondération

Objet : autoriser l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'appel d'offres pour un contrat de conception, fabrication et installation de modules de jeux et composantes dans le parc Saint-Maurice situé dans le secteur Shawinigan.

Les critères proposés sont :

Critères d'évaluation	Pointage maximum
1. Design d'ensemble	15
2. Nombre de composantes et capacité d'accueil	15
3. Originalité	20
4. Respect des critères d'accessibilité universelle	15
5. Résistance et entretien	25
6. Prix	10
Total	100

11. Contrat d'achat d'enregistreurs électroniques de débordements (EED) - utilisation d'un système de pondération

Objet : autoriser l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'appel d'offres pour un contrat d'achat d'enregistreurs électroniques de débordements (EED) sur son territoire.

Les critères proposés sont :

Critères d'évaluation	Pointage maximum
1. Qualification et expérience du soumissionnaire	20
2. Service client	15

3. Spécifications techniques des équipements	15
4. Prix	50
Total	100

12. Contrat - travaux de déneigement et de déglacage des rues - 2 lots - secteur Saint-Georges et Shawinigan-Sud

Objet : octroyer le contrat pour des travaux de déneigement et de déglacage des rues, pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, aux plus bas soumissionnaires conformes, de la manière suivante : Lot 1 - secteur Saint-Georges Groupe Pelletier Entretien division Jeannine Pelletier inc. 2 557 512,49 \$, taxes en sus; Lot 2 - secteur Shawinigan-Sud Vivier Excavation inc. 2 572 985,71 \$, taxes en sus. Comparativement aux prix des contrats précédents, le montant forfaitaire a connu une augmentation globale de 16 %, soit 26 % pour le lot 1, octroyé en octobre 2023 et 7 % pour le lot 2, octroyé en août 2021

13. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-1.120 - conseil municipal et ses comités, ordre et paix publique, circulation et stationnement

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le règlement général de la Ville en regard du conseil municipal et ses comités, de l'ordre et la paix publique, de la circulation et du stationnement, et déposer le projet de règlement SH-1.120 à cette fin. Le présent règlement a pour objet de mettre à jour différentes dispositions du Règlement général SH-1 de la Ville, en fonction des nouvelles réalités. Concernant le conseil municipal et ses comités, le titre 2 est modifié dans le but d'assouplir des processus décisionnels par la délégation de nouveaux pouvoirs au comité exécutif, ce qui améliore la qualité de services. Le titre 4 de ce règlement est modifié pour interdire la baignade à partir de l'espace public situé sur la rue du Débarcadère pour des raisons de sécurité. En matière de circulation, le conseil décrète une limitation de vitesse sur le chemin des Genévriers de même que sur l'avenue du Capitaine-Veilleux. En matière de stationnement, le conseil décrète : - l'aménagement d'une case réservée à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite sur l'avenue Champlain à proximité du Centre Roland-Bertrand; - L'aménagement de cases réservées à l'usage exclusif des motocyclettes sur la 4^e Rue; - une limitation au stationnement sur l'avenue Beaudry-Leman et la 123^e Rue; - l'aménagement de nouvelles cases à proximité de la résidence Micheline-M.-Villemure (Unitaînés) afin d'y autoriser le stationnement; - l'interdiction de stationnement sur une portion de la rue Pierre-Laporte et de la 25^e Rue.
--

14. Avis de motion et dépôt du projet - Règlement SH-218.13 - modification - programme de revitalisation - bâtiments industriels et commerciaux

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement modifiant le Règlement SH-218 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux afin de retirer les centres de données des projets admissibles à ce programme et déposer le projet de Règlement SH-218.13 à cette fin.
--

15. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-791 - emprunt 5,5 M\$ - travaux de pavage 7 M\$

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt de 5 500 000 \$ et une dépense de 7 000 000 \$ pour des travaux de pavage et déposer le projet de règlement SH-791 à cette fin.

Ce montant est celui prévu au Programme quinquennal d'immobilisations 2027-2031.

16. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-792 - emprunt 2 000 000 \$ - travaux de stabilisation du talus du rang Saint-Olivier

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de stabilisation du talus routier sur le rang Saint-Olivier dans le cadre du glissement de terrain du 9 août 2024 et déposer le projet de règlement SH-792 à cette fin.

Le projet est prévu au programme quinquennal 2027-2031. Une procédure ouverte sera lancée à l'automne pour permettre une réalisation des travaux durant l'hiver 2027. En raison de l'instabilité, il est recommandé de faire les travaux en période hivernale.

L'emprunt est d'une durée de quinze ans.

Les travaux sont éligibles en totalité ou en partie à une aide financière du ministère de la Sécurité publique.

17. Adoption - règlement SH-774.1 - emprunt 5,7 M\$ - travaux de pavage 7,2 M\$

Objet : adopter le Règlement SH-774.1 modifiant le règlement SH-774 ayant pour objet d'augmenter la dépense et l'emprunt pour la réalisation de travaux de pavage pour un montant additionnel de 2 000 000 \$.

Le règlement SH-774 prévoyait initialement une dépense de 5 200 000 \$ et un emprunt de 3 700 000 \$. Le présent règlement modificateur prévoit une augmentation de la dépense et de l'emprunt autorisés de 2 000 000 \$.

L'emprunt demeure d'une durée de vingt ans.

Le règlement sera soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

18. Adoption - règlement SH-790 - emprunt 900 000 \$ - acquisition d'appareils de protection respiratoire

Objet : adopter le règlement SH-790 décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 \$ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

Ces appareils de protection respiratoire du Service de sécurité incendie et de sécurité civile sont essentiels au travail des pompiers. Les cylindres d'air ont une durée de vie de 15 ans qui expire en 2027.

Le projet est prévu au programme quinquennal 2026-2030. Une procédure ouverte sera lancée à l'automne pour permettre une mise en oeuvre du processus de remplacement au début de l'année 2027.

L'emprunt est d'une durée de dix ans.

Le règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales.

19. Adoption - rapport d'utilisation des sommes 2025-2026 - Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 3

Objet : adopter le Rapport d'utilisation des sommes 2025-2026 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 3 conformément à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'enveloppe budgétaire totale

allouée est de 1 405 010 \$ et la Ville a réalisé un projet « Signature innovation » intitulé « Histoires et identités – Espaces illuminés » au Parc des Papetiers.

Ce rapport consiste en la reddition de compte relative aux dépenses effectuées à même cette enveloppe et doit être déposé sur le site Internet de la Ville.

20. Adoption - rapport d'utilisation des sommes 2025-2026 - Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 4

Objet : adopter le Rapport d'utilisation des sommes 2025-2026 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 4 conformément à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

L'enveloppe budgétaire totale allouée est de 7 318 288 \$. La totalité de cette somme est engagée et un total de 3 511 586 \$ a été versé au 31 mars 2026.

Ce rapport consiste en la reddition de compte relative aux dépenses effectuées à même cette enveloppe, dont une soixantaine de projets ont été soutenus. Le rapport doit être déposé sur le site Internet de la Ville.

21. Versement - aide financière - Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite - Vague 3B

Objet : accepter la demande d'aide financière reçue dans le cadre du nouveau programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite - vague 3B de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

L'objet de cette résolution est d'accepter une demande d'aide pour montant total de 34 304,30 \$.

22. Reconnaissance, aide financière et signature - Classique internationale de canots de la Mauricie

Objet : reconnaître l'organisme Classique internationale de canots de la Mauricie afin qu'il puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux événements et autoriser la signature de l'entente à intervenir.

L'événement aura lieu du 5 au 7 septembre 2026. L'aide financière prévue à l'entente est de 20 000 \$ pour l'année 2026.

23. Création - Comité de coordination et de suivi stratégique du développement économique

Objet : créer un comité de coordination et de suivi stratégique du développement économique et en déterminer le mandat et la composition.

Son mandat est d'assurer la concertation, la coordination et le suivi stratégique de l'entente à intervenir avec la Ville et la Société de développement de Shawinigan.

Le comité a pour mission d'assurer la coordination stratégique entre la Ville et la SDS relativement à l'exécution des engagements convenus entre les parties, à l'atteinte des objectifs établis et à la réalisation de projets structurants, d'assurer le partage des informations pertinentes entre les parties et, au besoin, avec les autorités gouvernementales, de veiller au suivi des engagements convenus entre les parties, d'étudier toute question relevant de son champ d'intervention et formuler les recommandations qu'il juge appropriées à la Ville et à la SDS et d'examiner les résultats financiers et les budgets de la SDS en lien avec les engagements convenus entre les parties et formuler toute recommandation à cet égard.

Le comité est composé des membres suivants :

Pour la Ville :

- Yves Lévesque, maire;
- Marie-Josée Suzor, conseillère;
- Marc Bélisle, conseiller;
- Kim Dumais, directrice générale;

- Kate Primeau, directrice générale adjointe - planification.

Pour la Société de développement de Shawinigan :

- le président du conseil d'administration;
- le directeur général;
- tout autre représentant ou expert dont la présence est jugée pertinente selon les sujets à l'ordre du jour.

Participent également aux rencontres, à titre d'observateur :

- l'adjointe administrative de la SDS;
- Toute autre personne invitée par le comité en raison de son expertise ou de son implication dans un dossier.

24. Autorisation - réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Houle

Objet : autoriser la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Houle, sur une longueur approximative de 424 mètres, afin de rétablir le libre écoulement des eaux et la capacité hydraulique du cours d'eau.

Dans ce secteur du rang Saint-Olivier, le cours d'eau Houle constitue le principal exutoire des eaux de drainage des terres agricoles. Son bon fonctionnement est donc essentiel pour assurer un drainage adéquat des superficies cultivées.

Au fil des années, la présence répétée de barrages de castors, combinée à l'accumulation graduelle de sédiments provenant notamment du ruissellement des terres agricoles, a favorisé l'envasement du lit du cours d'eau. Cette accumulation réduit sa capacité d'écoulement, provoque une élévation du niveau de l'eau et nuit à l'évacuation des eaux de drainage des terrains agricoles adjacents.

En vertu des responsabilités qui lui sont confiées par la Loi sur les compétences municipales, la Ville doit analyser les demandes d'entretien des cours d'eau sous sa compétence et, lorsque les conditions le justifient, réaliser les interventions nécessaires afin de rétablir le libre écoulement des eaux. Ces travaux doivent également être autorisés en conformité avec les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement avant leur réalisation.

Conformément au Règlement général SH-1, les frais relatifs aux travaux, estimés à 5 000 \$, seront portés au compte de taxes du propriétaire concerné.

25. Désignation - Office d'habitation de la Vallée de l'énergie

Objet : désigner les membres du conseil qui siégeront à l'Office d'habitation de la Vallée de l'énergie.

Les membres du conseil désignés sont :

- Marie-Josée Suzor;
- Jacques St-Louis.

26. Appui - projet Mauricie de TES Canada

Objet : autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'appui adressée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) concernant le projet Mauricie de TES Canada.

Cet appui vise à réitérer aux autorités gouvernementales que l'analyse de la demande doit tenir compte de la planification territoriale poursuivie depuis de nombreuses années et de la vocation industrielle attribuée au parc Alice-Asselin, surtout dans la mesure où TES Canada a manifesté sa volonté de compenser les pertes potentielles de milieux humides et hydriques par la création ou la restauration de milieux humides et hydriques, plutôt que par une compensation financière.

27. Lettre d'intérêt - projet Le Voilier - Les Habitations populaires du Québec

Objet : appuyer la phase 1 du projet Le Voilier, porté par Les Habitations populaires du Québec, visant la réalisation de 64 logements abordables et abordables intermédiaires répartis dans quatre immeubles de 16 logements chacun.

28. Représentations

Objet : autoriser des élus municipaux à représenter la Ville à différentes activités et événements.

29. Affaires nouvelles

30. Période de questions

31. Levée de la séance

Me Chantal Doucet
Greffière

Projet